

Aéroport de Neuville : Le plomb comme nouvel épouvantail agité par les opposants

Neuville, le 12 mars 2012

Les opposants irréductibles à l'aérodrome de Neuville viennent de brandir un nouvel épouvantail dans leur lutte d'arrière-garde pour tenter de nuire à l'exploitation de l'aérodrome mis en place à la fin de 2011. Cette fois-ci, ce serait l'essence consommée pas les monomoteurs qui constituerait un grave danger pour la population de la région. Ces opposants auraient même demandé une intervention urgente de la Direction de santé publique. Ils demandent aussi à la population environnante de procéder au plus vite à des prises de sang afin de mesurer les taux de plomb présent dans le sang.

Cette nouvelle alerte défie pourtant toute logique. Si quelques monomoteurs qui s'envolent occasionnellement de l'aérodrome de Neuville peuvent présenter un si grand danger pour la santé publique, qu'en serait-il des populations qui vivent aux abords des quelque 6 000 aérodromes qui sont actuellement en activité partout ailleurs au Canada ? Les populations de Mascouche, St-Hubert, Beloeil ou St-Georges de Beauce serait-elles aussi en danger ? Se pourrait-il que les autorités gouvernementales et le monde médical soient aveugles à un tel risque et laissent sciemment autant de gens vivre dans des environnements aussi dangereux ?

En fait, il s'agit d'un autre « pétard mouillé » lancé par ces marchands de peur en mal d'inquiétude.

Le débat sur le plomb a déjà été fait ailleurs. Nous n'y reviendrons pas. Disons tout simplement qu'une étude exhaustive réalisée en 2009 sur la *Qualité de l'air ambiant près de l'aéroport de St-Hubert*¹ n'a pu détecter aucune trace de plomb aux abords de l'aéroport local. Les outils d'échantillonnage utilisés pour cette étude étaient pourtant assez sensibles pour mesurer des concentrations au moins 10 000 fois inférieures à la norme réglementaire de qualité de l'air relative au plomb. Rappelons que l'aéroport de St-Hubert enregistre chaque année près de 200 000 mouvements d'avions (essentiellement des monomoteurs alimentés au carburant 100LL) comparativement à quelques centaines pour l'aérodrome de Neuville. Serait-il nécessaire aussi de rappeler que les lettres LL signifient *Low Lead* ?

On peut se demander si c'est l'ignorance ou la malhonnêteté qui amène les opposants à l'aérodrome de Neuville à agiter ainsi ce nouvel épouvantail. On peut imaginer que ce pourrait, sans doute être les deux à la fois. « Mentez, mentez ! Il en restera toujours quelque chose ! », se disent-ils sans doute.

Ces opposants irréductibles ne comprennent malheureusement pas que leur blocage déraisonné et absolu nuit à tout ceux qui souhaiteraient sincèrement être dorénavant entendus lorsqu'il s'agira de mettre en place de nouveaux aérodromes partout au Canada. Comment des groupes dont le seul et unique objectif serait de bloquer coûte que coûte tout nouvel aérodrome pourraient-ils

1

http://www.longueuil.ca/vw/images/editlive/PDF/DESSAU_rapport_final_aeroport_dec09_qualite_%20de_l'air_ambiant.pdf

constituer des interlocuteurs valables lors du choix de nouveaux sites d'aérodromes ou encore dans l'élaboration de mesures capables d'en atténuer les impacts possibles ? S'ils disposaient du moindre pouvoir, on peut être certain que de tels intervenants s'appliqueraient essentiellement à bloquer tout nouveau projet d'aérodrome avant de s'attaquer à ceux qui sont déjà en place pour en forcer la fermeture. Dans leur esprit, aucun aérodrome n'est acceptable dans quelque condition que ce soit.

Rappelons que l'aérodrome de Neuville est exploité depuis la fin de 2011 sur un site qui longe l'autoroute 40, à quelques kilomètres du village de Neuville, et qui est situé à l'intérieur d'une vaste zone où tout développement résidentiel est prohibé.

Le site choisi pour la mise en place de l'aérodrome faisait partie d'une liste de sept sites proposés par la municipalité de Neuville. La municipalité a également négocié avec les exploitants de l'aérodrome une série de mesures et de règles qui encadrent maintenant les activités de l'aérodrome en vue d'en atténuer les impacts possibles. La municipalité a finalement rédigé un protocole d'entente que les exploitants de l'aérodrome ont dû signer avant que ce document ne soit ratifié par une résolution unanime du Conseil municipal de Neuville.

Ce n'est qu'après avoir conclu cette entente avec la municipalité de Neuville, au tout début de novembre 2011, que la société Neuville Aéro a finalement acquis le site convenu et construit l'aérodrome qui est maintenant en exploitation.

(30)

Pour information :

Martin Mercier, président, Neuville Aéro

Tel. : 418-571-0624